***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 09 mars 2020
affiché ou publié le lundi 09 mars 2020
identifiant de télétransmission *073-200069110-20200227-lmc1H23185H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H23185H1*

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 009-20 C

Objet : ***RS - Mon Pass' Renov - Adhésion de principe au projet d'expérimentation d'un SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat) spécifique à la Savoie animé par le Département***

• date de convocation le 21 février 2020 **• nombre de conseillers en exercice : 82**

***L'an deux mille vingt*, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze**, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellian
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Michel André

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10
de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

• conseillers excusés : 12
Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération ***n° 009-20 C***

objet ***RS - Mon Pass' Renov - Adhésion de principe au projet d'expérimentation d'un SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat) spécifique à la Savoie animé par le Département***

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que la rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques est une priorité nationale qui répond au triple enjeu climatique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie.

Dans ce contexte, la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 impose la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Ce service doit être mis en œuvre à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. La loi prévoit également une mission complémentaire facultative de mobilisation des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire.

Ce SPPEH a donc pour objet de poursuivre les missions effectuées jusqu'à présent par les Espaces info énergie et les Plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), comme Mon Pass' Renov, grâce à une organisation locale intégrée.

Afin de préciser le financement du SPPEH, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) a été créé par arrêté du 5 septembre 2019 afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux de professionnels.

La Région est désignée d'une part, comme porteur associé du programme SARE et d'autre part, comme pilote du déploiement du SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes. L'échelon départemental apparaît pertinent dans la déclinaison locale du programme et de la mise en œuvre du SPPEH.

Afin de répondre de manière cohérente à la loi et dans le but de massifier la rénovation énergétique, une réflexion entre les EPCI et le Département a été engagée dès fin 2018 sur l'ensemble de la Savoie avec pour objectifs de :

- simplifier les dispositifs, condition indispensable de leur lisibilité et leur accessibilité à tous les publics,
- mutualiser les moyens à une échelle adaptée afin d'offrir un service de qualité,
- garantir l'équité territoriale en déployant un service commun pour l'ensemble des Savoyards, tout en conservant une assise territoriale locale pour l'accompagnement renforcé des projets.

Grand Chambéry participe à la coconstruction d'un SPPEH Savoie expérimental animée par le Département, en cohérence avec le programme SARE porté par l'ADEME et en partenariat avec la Région.
Le SPPEH Savoie devra être mis en œuvre à l'automne 2020 en lieu et place des dispositifs Espace info énergie (EIE) et Plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) actuels afin de pouvoir bénéficier de la période de financement maximale (trois ans) du programme SARE, période déclenchée par le tout premier appel de fonds régional qui pourrait avoir lieu à la fin du troisième trimestre 2020. Pour cela, le Département doit se positionner sur le portage d'un SPPEH Savoie et Grand Chambéry doit s'engager à ses cotés sur le principe de ce modèle savoyard expérimental.

Il convient de préciser que Grand Chambéry restera dans ce modèle maître d'ouvrage de Mon Pass' Renov.

Dans ce contexte, le Département pourrait, dès le 1er semestre 2020, proposer à Grand Chambéry une convention de partenariat SPPEH Savoie définissant les modalités de reversion du programme SARE et de la Région à Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le PLUi HD,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le principe d'adhésion au dispositif expérimental de SPPEH Savoie animé par le Département engageant ainsi Grand Chambéry à s'inscrire dans le schéma désignant le Département de la Savoie comme porteur et Grand Chambéry comme partenaire associé du SPPEH Savoie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 009-20 C

Objet de l'acte :	RS - Mon Pass' Renov - Adhésion de principe au projet d'expérimentation d'un SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat) spécifique à la Savoie animé par le Département
Thème Préfecture :	8 - Domaines de competences par themes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	27 février 2020
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23185H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23185H1

Date de transmission en Préfecture :	09 mars 2020
Date de réception en Préfecture :	09 mars 2020
Période d'affichage :	du au